

COMMUNE DE CHARVONNEX
585 route du Chef-lieu
74370

Le Maire, Jean-François GIMBERT

HAUTE-SAVOIE

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°25/2019

Objet : travaux route des Tavernettes

LE MAIRE

Vu la demande de l'entreprise CHAPPAZ TP pour des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable pour le compte du service de l'eau de Grand Annecy Agglomération ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation sur la route des Tavernettes sera perturbée du 02 septembre 2019 au 28 février 2020 inclus.

Article 2

L'entreprise chargée des travaux mettra en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Affiché le 26 AOUT 2019
Notifié le 26 AOUT 2019
Certifié exécutoire le 26 AOUT 2019
Le Maire, Jean-François GIMBERT



Fait à Charvonnex, le 26/08/2019

Le Maire

Jean-François GIMBERT